

COMMISSION JURIDIQUE

Réunion par Mail ou Téléphone du 24 Juillet 2024

Ayant répondu : Mme RETOURNE, MM CANDAS, CAUVIN, DEFOSSEZ, FOURE, NOTEL, SINOQUET
N'ayant répondu : MM. CRESSON, LEBOUÉ, PATTE, POLET, TETART

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 7 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à wleclercq@somme.fff.fr).

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT

Cette mesure ne peut intervenir qu'en fin de saison et ne peut s'appliquer que sur des **compétitions en phase aller-retour**.

Elle concerne les équipes s'étant déplacées en phase aller et dont le retour (ou inversement) ne peut être assuré car il y a forfait de l'un des 2 clubs.

La distance retenue est le trajet le plus court (Distance VIA MICHELIN)

2 véhicules sont retenus pour le foot réduit et Futsal

4 véhicules sont retenus pour le foot à 11

Friville Escarbotin U16 : s'est déplacé à Amiens Rif (03/02) et ce dernier a fait forfait au retour (20/05)

La somme de 219,43 € sera mise au débit du compte d'Amiens Rif pour créditer celui de Friville

Lors de la rencontre Friville – Amiens Rif du 20/05, le club de Friville a réglé la totalité des frais d'arbitrage s'élevant à 43 €. La somme de 21,50 € sera débitée du compte d'Amiens Rif pour créditer celui de Friville

Friville Escarbotin U16 : s'est déplacé à Harbonnières (09/03) et ce dernier a fait forfait au retour (11/05)

La somme de 319,47 € sera mise au débit du compte d'Harbonnières pour créditer celui de Friville

Friville Escarbotin U16 : s'est déplacé à Amiens Olympique (25/11) et ce dernier a fait forfait au retour (01/06)

La somme de 225,34 € sera mise au débit du compte d'Amiens Olympique pour créditer celui de Friville

Ault Futsal : s'est déplacé à Rosières 2 (06/11) et ce dernier a fait forfait au retour (20/03)

La somme de 175,48 € sera mise au débit du compte de Rosières pour créditer celui d'Ault

Club demandeur	Club ayant fait forfait	Distance Aller	Distance Retour	Nb Véhicules	Taux Kms	Cout
Friville Escarbotin	Amiens Rif	66,9	66,9	4	0,41 €	219,43 €
Friville Escarbotin	Harbonnières	97,4	97,4	4	0,41 €	319,47 €
Friville Escarbotin	Amiens Olympique	68,7	68,7	4	0,41 €	225,34 €
Ault Futsal	Rosières 2	107	107	2	0,41 €	175,48 €

DEMANDES de CHANGEMENT de GROUPES pour 2024/2025

Changement suite à des clubs ne désirant pas repartir pour cette nouvelle saison

Moislains en D3 D :

- repêchage de AS2A 2 en D3B
- passage de Namps Maisnil de D3B en D3C
- passage de Corbie de D3C en D3D
- repêchage de St Ouen Portugais en D4B
- accession de Cambron de D6B en D5C

Roye Damery en D3 D :

- repêchage de Méaulte 2 en D3D
- repêchage de Talmas P. Fienvillers en D4 D
- accession d'Hallencourt 2 de D6 C en D5 C
- passage de Saveuse de D5C en D5 D

Cardonnette en D5 D :

- accession d'Hombleux 2 de D6E en D5F
- passage de Rumigny de D5E en D5D
- passage de Moreuil 3 de D5F en D5E

Demande de Changement suite à parution des groupes pour cette nouvelle saison

Bernaville en D4D : demandant à aller en D4B pour avoir moins de kms

Wilfried Leclercq a répondu par mail au club, de plus avec l'arrivée de Talmas dans le groupe, cela va diminuer le total de kms parcourus

Arrest en D5B : demandant à aller en D5A pour avoir moins de kms

Wilfried Leclercq a répondu par mail au club

St St Fuscien 2 en D5D : demandant à aller en D5E

Du fait de l'arrêt de Cardonnette en D5D et remplacé par Rumigny, cela va réduire quelque peu les kms et on a alors un groupe amiénois très central

Des Deux Vallées 1 en D2B : demandant à aller en D2A car son terrain est situé à Neuville Coppegueule et non à Hornoy et le siège social du club est Beaucamps le Vieux.

La commission accède à la demande du club qui va récupérer de ce fait plus de 100 kms de distance à parcourir étant dans le groupe A.

En conséquence, le club de l'Auxiloise 1 passe du groupe A au groupe B. Il n'y a pas d'augmentation de kms à parcourir pour Auxi en changeant de groupe.

Bray sur Somme 1 en D5E : demandant à aller en D5F car le club se situe plus comme un club du Santerre que de l'Amiénois.

La commission accède à la demande du club qui va devoir faire un peu plus de kms récupérer en allant D5F.

En conséquence, le club d'Englebelmer 2 passe du groupe F au groupe E et va ainsi récupérer plus de 100 kms de distance à parcourir.

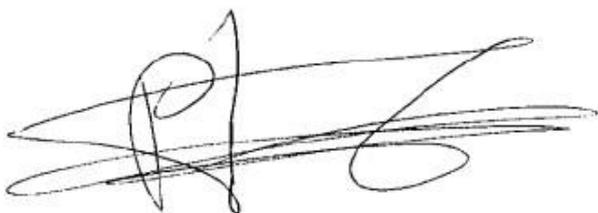
Demande de Jumelage suite à parution des groupes pour cette nouvelle saison

Amiens Rif : demandant à jumeler ses 2 équipes séniors le même jour à domicile

La commission refuse cette demande pour la raison suivante. Lors de l'AG du DSF du 28 juin et rappelé dans le PV de la commission juridique du 9 juillet, il a été voté que toute demande de jumelage pour un club ayant 2 équipes sera refusée. Il y aura systématiquement alternance pour les 2 équipes.

Prochaine réunion : à définir

Le Président
P. FOURE



le secrétaire de séance
N. CAUVIN

